

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C.
ALIENATION DE TERRAIN
AU PROFIT DE M. MARTIN

86.005

DATE DE CONVOCATION

20 Janvier 1986

DATE D'AFFICHAGE

20 Janvier 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Pour :

Contre :

Abstention :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

6.FEV.1986

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le vingt sept Janvier

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. De LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mes LAFAYE - BUCHET. Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mes CENAC - de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN
MM. LACOTTE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -
ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD Guy par M. FABER - LAPERCHE Jackie par
M. MONNARD - REVOLAT Pascal par M. MARCONI - THOMAS Georges par
M. CANDAU

Absents : MM. COUNIL - GEOFFROY

M. BUSSEREAU Dominique

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le
cadre de la Z.A.E.C.

./.

M. MARTIN, Paysagiste, demeurant rue Denis PAPIN à ROYAN

vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 1.400m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 20.11.85, le prix de cession fixé à 42F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. MARTIN

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux du 22.01.86

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 24.01.86

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. M. MARTIN, Paysagiste, rue Denis PAPIN, 17200 ROYAN d'une parcelle de terrain d'une superficie de MILLE QUATRE CENTS METRES CARRES cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS H.T. le mètre carré (42F. H.T.) soit un prix global et forfaitaire de CINQUANTE HUIT MILLE HUIT CENTS FRANCS (58.800F.) qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1985 chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

R. DAUZIDOU.

REÇU A LA SANS-PAYEE
ROCHEFORT, LF
- 6.FEV.1986
APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982
4

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné M. MARTIN, Paysagiste, demeurant rue Denis Papin, 17200 ROYAN

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N° 559p
adresse Rue Denis Papin

pour une surface de 1.400m²

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant le prix global hors taxes de CINQUANTE HUIT MILLE HUIT CENTS FRANCS (58.800F.)

décomposé ainsi qu'il suit : 42F. x 1.400m² = 58.800F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

$$P = P_0 \times \frac{BT01}{ET01}$$
 dans laquelle :

P..... Prix révisé
P₀..... Prix d'origine convenu au jour de la signature de la promesse d'achat
BT01o... dernier indice Bâtiment National tous corps d'état connu au jour de la signature de la promesse d'achat
BT01 dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente. Il est précisé que le terrain est desservi par les réseaux E.D.F., eau potable, eaux usées, et que les raccordements sont à la charge de l'acquéreur.

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

Martin

FAIT A ROYAN, le 20.11.85

Lu et approuvé pour la somme de cinquante huit mille huit cents francs

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.



RECEU EN SOUS-PREFECTURE
MONTAUBAN, LE

6.FEV.1986

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

ETAT PARCELLAIRE

M. MARTIN

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI		Derrière le pont	1.400m ²	VILLE DE ROYAN



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

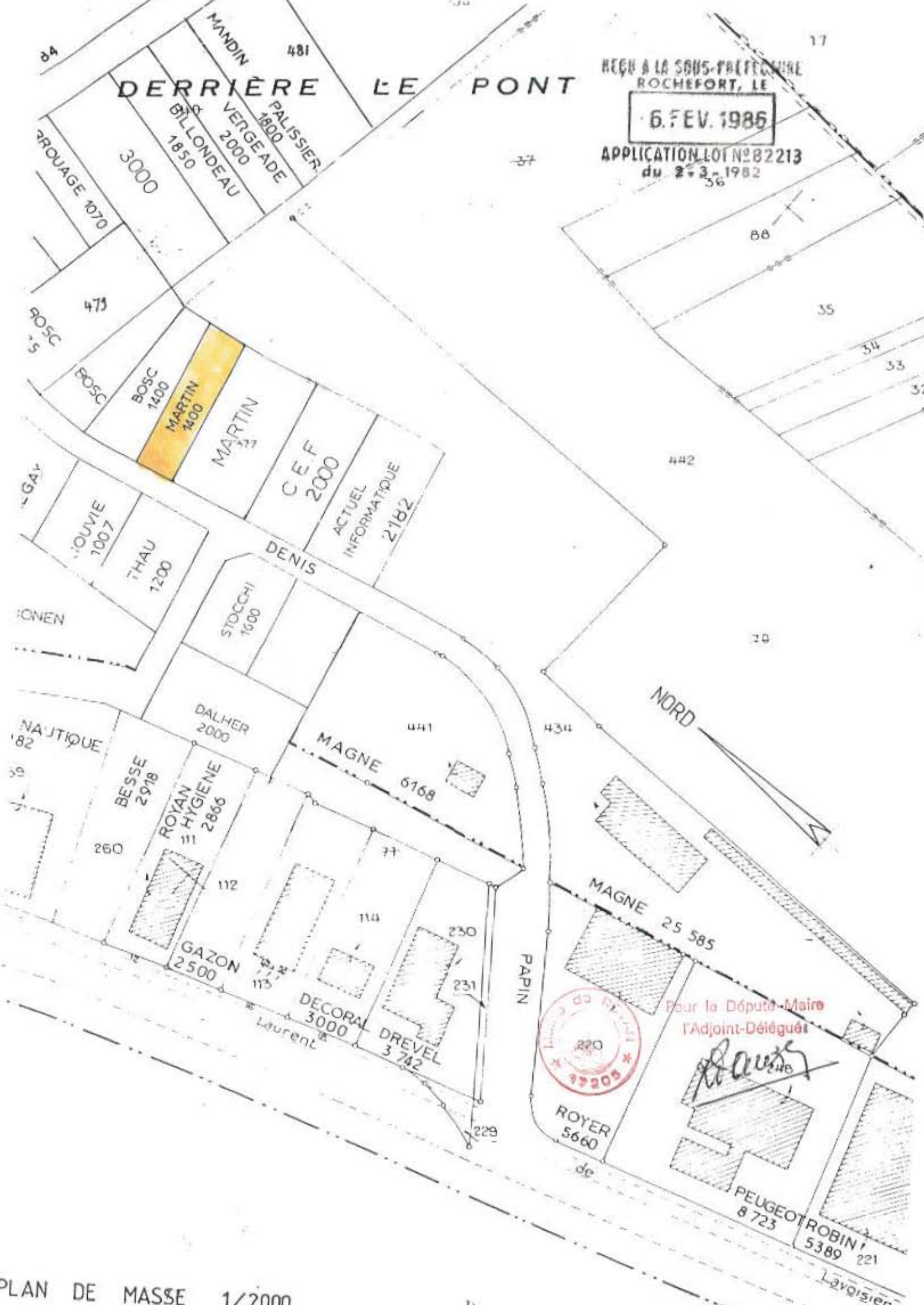
[Handwritten signature]

DERRIÈRE LE PONT

RECUE A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

6.FEV.1986

APPLICATION LOI N°82213
du 2.3.1982



Langlade

Marais

Canal

Principal

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PLEIN POUVOIR
ROCHEFORT, LE

6.FEV.1986

APPLICATION LOI N° 82213
Derrière du L. 3. 1982

NORD

SAINTES

Arago

Denis

La Grande Pièce

ROYAN

François

Ampère

André

Marie

Edouard

Brant

Rue Louis

La Robinière

Rue Gilles

Personne

de Roberval

Besson

Chemin

Vicinal

Bois de Belmont

Chemin Privé 1^{er} Groupe

Pour le Député
l'Adjoint-Délégué



Hauser

1^{er} Groupe

Chemin

Privé

Belmont

Detailed street map section showing a dense residential area with streets labeled: Le Maine, Bouche, Biliot, Beguer, and others. Building footprints are shown in various orientations.

